



Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**DÉCISION DU PRÉSIDENT SOLLICITANT UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DU NORD AU TITRE DU DISPOSITIF « ACCOMPAGNEMENT A LA POLITIQUE  
CYCLABLE DEPARTEMENTALE » POUR L'AMENAGEMENT CYCLABLE DE LA RUE DU MOULIN A  
HAVERSKERQUE**

**N° 2024DP042**

Vu les statuts de la CCFL et notamment sa compétence en matière d'aménagement cyclable,

Vu la délibération CCFL 2021D233 adoptant les grandes orientations du schéma directeur vélo CCFL,

Vu la délibération CCFL 2022D150 relative à la redéfinition de l'intérêt communautaire pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable CCFL,

Vu la délibération n°2023D126 du Conseil communautaire du 22 juin 2023, modifiant les délégations au Président,

Vu le dispositif du Conseil Départemental du Nord dénommé « accompagnement à la politique cyclable départementale »,

Considérant la mise en œuvre des travaux du schéma directeur cyclable de la CCFL incluant les travaux les travaux d'aménagement cyclable de la rue du Moulin à Haverskerque, pour un montant de 632 874€ HT,

Considérant que ce tronçon est inscrit au schéma directeur cyclable intercommunal,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** -

Le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif « accompagnement à la politique cyclable départementale », pour un montant de 253 150 € représentant 40% du coût des travaux.

**Article 2.** -

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

**Article 3. -**

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

**Article 4.-**

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 17/05/2024

Le Président,

Jacques HURLUS.

